

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 31 juillet 2023 à 13 h, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents: Madame le maire
 Nathalie Ross
 Messieurs les conseillers
 Martin Simard
 Jean-Sébastien Naud
 Christian Bernard Oyourou
 Hervé Gaudreault

Sont absents : Messieurs les conseillers
 Luc Gilbert
 François Maltais

Est également présent : M. Paul Langlois, directeur général et greffier-trésorier par intérim

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue,
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;⁽⁴³⁸⁵⁾
 3. Projet municipal dans le cadre du programme de mise en valeur intégrée (PMVI);⁽⁴³⁸⁶⁾
 4. Dépôt pour appui – Projet de la Fabrique de Notre-Dame de Bon-Désir (PMVI);
 5. Autorisation pour la réalisation notariale d'une servitude le long des rues du Fleuve et des Berges;⁽⁴³⁸⁷⁾
 6. Période de questions;
 7. Clôture de la séance extraordinaire.
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été notifié à tous les membres du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

23-07-4385 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard
APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec le report du point suivant :

4. Dépôt pour appui – Projet de la Fabrique de Notre-Dame de Bon-Désir (PMVI).

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté un plan de développement pour le tourisme hivernal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite développer le parc de plein air dans le cadre de ce plan touristique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite y développer des partenariats;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité recherche des appuis financiers pour la réalisation de son plan touristique;

CONSIDÉRANT QU'il y a disponibilité financière dans le cadre du *Programme de mise en valeur intégrée*;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

QUE le conseil autorise la direction générale à déposer auprès de la MRC La Haute-Côte Nord une demande d'un montant de cent cinquante-neuf mille cent dollars (159 100 \$) dans le cadre du *Programme de mise en valeur intégrée défini par Hydro-Québec*;

QUE madame le maire et le directeur général par intérim soient dûment autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

Dépôt pour appui – Projet de la Fabrique de Notre-Dame de Bon-Désir (PMVI)

Report à une séance subséquente.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a planifié le développement des rues du Fleuve et des Berges;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit réaliser des travaux pour assurer l'écoulement des eaux de surface;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit avoir recours à une servitude pour pouvoir réaliser les travaux requis pour assurer un écoulement des eaux de surface;

CONSIDÉRANT QU'une offre sur invitation a été effectuée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions :

1. Groupe Trivium – M^e Nancy Bouchard : 2 500 \$ avant les taxes et les frais applicables;
2. PME Inter-notaires – M^e Guylaine Joly : 3 300 \$ avant les taxes et les frais applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard
APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

QUE le conseil autorise la direction générale à mandater le bureau de M^e Nancy Bouchard du Groupe Trivium pour créer la ou les servitudes nécessaires afin de pouvoir réaliser les travaux requis pour assurer un écoulement normal des eaux de surface des rues du Fleuve et des Berges pour un montant maximum de deux mille cinq cent dollars (2 500\$) avant les taxes applicables et frais applicables;

QUE madame le maire et le directeur général par intérim soient dûment autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Jean-Sébastien Naud demande la levée de la séance. Le Maire déclare la réunion close à 13 h 22.

Nathalie Ross, maire

Paul Langlois
Directeur général et greffier-trésorier p. i.

« Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. ».